

STELLANTIS

MOTORSPORT RALLY CUP BELUX

STELLANTIS MOTORSPORT RALLY 6 CUP BELUX



REGLEMENT TECHNIQUE 2026



SOMMAIRE

GENERALITES	4
ARTICLE 1 – DEFINITION ET IDENTIFICATION DU VEHICULE ADMIS	5
1.1 Type de véhicule admis	5
ARTICLE 2 – VERIFICATIONS ET CONTROLES TECHNIQUES	5
2.1 - Fiche de spécification technique (Spec-sheet).....	5
2.2 - Vérifications techniques.....	6
2.3 - Contrôles techniques	6
ARTICLE 3 – COQUE ARCEAUTE	6
3.1 - Désignation et définition.....	6
ARTICLE 4 – MOTEUR, CARBURANT ET CARTOGRAPHIE.....	6
4.1 - Désignation et définition.....	6
4.2 - Plombage du moteur.....	7
4.2.1 Identification	7
4.3 - Plombage du turbo.....	8
4.3.1 Identification	8
4.3.2 Remplacement.....	8
4.4 – Scellés	8
4.5 – Conformité.....	9
4.6 - Maintenance	9
4.7 - Carburant	9
4.8 - Cartographie.....	9
4.9 – Calculateur et Acquisition de données.....	9
4.9.1 Calculateur.....	9
ARTICLE 5 - LUBRIFIANTS.....	10
ARTICLE 6 - TRANSMISSION.....	10
ARTICLE 7 – ELECTRICITE	10
ARTICLE 8 – CHASSIS ET TRAINS ROULANTS	10
8.1 Suspension.....	10
8.1.1 Ressorts	10
8.1.2 Amortisseurs.....	10
8.2 Anti-roulis	11
8.3 Géométrie.....	11
8.4 Freinage.....	12
ARTICLE 9 – ROUES ET PNEUMATIQUES	13
9.1. Généralités	13
9.2 Roues	13
9.3 Pneumatiques.....	13

ARTICLE 10 - POIDS.....	13
10.1 Poids minimum.....	13
10.2 Lest	13
ARTICLE 11 - EQUIPEMENTS.....	14
11.1 Équipement intérieur	14
11.1.1 <i>Volant</i>	14
11.1.2 <i>Position roue de secours</i>	14
11.2 Équipement extérieur	15
11.3 Équipements de sécurité.....	15
11.4 Système d’extinction automatique embarqué	16
11.4.1 <i>Extincteur Manuel</i>	16
11.4.2 <i>Dispositif d’extinction automatique</i>	16
11.6 Feux additionnels	17
CONTACTS	20

GENERALITES

Le présent règlement technique a été enregistré à la Fédération :

Royal Automobile Club de Belgique (RACB)

Sous le permis d'organisation numéro : T01-SR6/B26 du 26/01/2026

Ce règlement est rédigé en termes d'autorisation. Il faut donc, à sa lecture, ne jamais oublier que toute modification est interdite si elle n'est pas expressément autorisée dans les documents listés ci-dessous :

- Règlement technique de la **Stellantis Motorsport Rally 6 Cup Belux**
- Annexes et additifs au présent règlement technique
- Notices de montage et bulletins techniques des véhicules admis.
- Catalogue de pièces constitutives (base ou options) des véhicules admis.
- Fiches d'homologations des véhicules admis conformes à l'annexe J du code sportif international

Les règlements techniques & annexes ainsi que les notices, catalogues et bulletins techniques seront publiés sur la bibliothèque multimédia dédiés à chaque modèle : <https://docs.stellantis-motorsport.com/fr>

Tout remplacement de pièce usagée ou détériorée doit se faire :

- Par des pièces d'origine Peugeot, Opel et Lancia (pour les pièces d'origine et de série)
- Par des pièces Stellantis Motorsport ou option Stellantis Motorsport (pour les pièces spécifiques)

Telles que définies et référencées par Stellantis Motorsport dans les nomenclatures et catalogues de pièces constitutifs des kits pour les véhicules admis.

Toutes les interventions sur le véhicule doivent être effectuées selon les méthodes de réparation définies par Peugeot, Opel et Lancia pour les pièces d'origine et de série ou Stellantis Motorsport pour les pièces spécifiques, tout en restant conforme à ce règlement technique.

Stellantis Motorsport se réserve le droit de modifier la définition technique des véhicules admis ainsi que la réglementation technique de la **Stellantis Motorsport Rally 6 Cup Belux** à tout moment.

Les concurrents seront alors informés de ces modifications par la publication d'additifs au présent règlement et/ou modification de la fiche de spécification (spec-sheet) dédiée à l'épreuve concernée et/ou publication sur la bibliothèque multimédia dédiés à chaque modèle.

Le concurrent est seul responsable de la conformité de son véhicule tout au long des épreuves de la **Stellantis Motorsport Rally 6 Cup Belux**, depuis les vérifications techniques préliminaires jusqu'à la publication des résultats.

ARTICLE 1 – DEFINITION ET IDENTIFICATION DU VEHICULE ADMIS

1.1 Type de véhicule admis

La **Stellantis Motorsport Rally 6 Cup Belux** est réservée aux véhicules suivants répondant à la réglementation de la classe RC6

- Peugeot 208 Racing Rally6
- Opel Corsa Racing Rally6
- Lancia Ypsilon Racing Rally6

Le montage des véhicules admis doit être effectué exclusivement à partir des kits de pièces de la version rallye définies par Stellantis Motorsport et commercialisés par Racing Shop et des pièces d'origine série correspondant à la version rallye de ces voitures, dans le respect des notices de montage et dans les limites explicitées dans la suite du présent règlement.

Toutes pièces extérieures aux kits et aux options des véhicules admis sont interdites. Exemple : raccords rapides, protections thermiques supplémentaires ...

Les pièces suivantes sont libres dans le respect de la réglementation de la fédération nationale du pays où se déroule l'épreuve :

- Coiffe de pédale de frein et/ou accélérateur
- Fixation des pare-chocs sur leurs supports
- Trip master et support
- Lecteur de carte et support
- Cric et support
- Feux de virage et supports
- Support deuxième roue de secours

Le véhicule doit être conforme à la réglementation technique de la fédération nationale du pays où se déroule l'épreuve ainsi qu'aux fiches d'homologation FIA dédiées des véhicules admis y compris les dernières extensions d'homologation à jour pour chaque épreuve.

L'utilisation de toute pièce listée en Variante Option pour la version circuit est interdite

ARTICLE 2 – VERIFICATIONS ET CONTROLES TECHNIQUES

2.1 - Fiche de spécification technique (Spec-sheet)

Lors des vérifications techniques préliminaires de chaque épreuve, le concurrent ou son représentant renseigne, sur la fiche de spécification de l'épreuve en cours, les champs déclaratifs obligatoires concernant les éléments mécaniques et électroniques présents sur son véhicule.

Les numéros de série renseignés dans ce document sont enregistrés comme associés au numéro de course du concurrent pour l'épreuve en cours de la **Stellantis Motorsport Rally 6 Cup Belux**, depuis les vérifications techniques préliminaires jusqu'aux vérifications techniques finales.

Toute opération occasionnant une modification des éléments et/ou numéros renseignés initialement dans ce document ne pourra se faire qu'après accord du commissaire technique.

Ce document, voir exemple de document en Annexe, signé par le concurrent ou son représentant, est à remettre au commissaire technique de la fédération nationale du pays où se déroule l'épreuve.

2.2 - Vérifications techniques

Lors des vérifications techniques préliminaires, les commissaires techniques de la fédération nationale du pays où se déroule l'épreuve vérifieront les éléments dits de sécurité, les éléments d'identification et les scellés ainsi que la conformité du véhicule au présent règlement. Dans ce cadre ils peuvent être assistés par le représentant technique Stellantis Motorsport.

L'autorisation à prendre le départ de l'épreuve de la **Stellantis Motorsport Rally 6 Cup Belux** donnée par le ou les commissaires techniques de la fédération nationale du pays où se déroule l'épreuve ou par le représentant technique Stellantis Motorsport n'est pas une condition suffisante de conformité pour la suite du déroulement de l'épreuve.

2.3 - Contrôles techniques

À tout moment d'une épreuve de la **Stellantis Motorsport Rally 6 Cup Belux**, des contrôles techniques pourront être réalisés pour vérifier la conformité au présent règlement des véhicules. Ces contrôles seront réalisés par le ou les commissaires de la fédération nationale du pays où se déroule l'épreuve conformément aux règles sportives FIA en vigueur.

À ce titre, pourront être effectuées, toute opération de contrôle, de comparaison, de prélèvement ou de mesure de performance, sur tout ou une partie du véhicule afin de s'assurer de sa conformité.

Tous les frais résultants de ces vérifications resteront à la charge du concurrent sans qu'aucune possibilité d'une participation financière de la part de Stellantis Motorsport ne soit possible.

ARTICLE 3 – COQUE ARCEAUTE

3.1 - Désignation et définition

Seule la coque et son arceau définis par Stellantis Motorsport et homologués par la FIA sont autorisés. Il doit être possible d'identifier clairement le châssis, par lecture du numéro de coque sur la plaque soudée sur l'arceau. Chaque armature et sa fiche d'homologation sera identifiée par un numéro unique.

Toute modification de l'armature de sécurité est interdite. Est considérée comme modification, toute opération effectuée sur l'armature par usinage, soudure ou traitement qui entraîne une modification permanente du matériau ou de la structure de l'armature.

Toute réparation de l'armature de sécurité est interdite. Toute coque dont l'arceau a été endommagé devra être remplacée.

ARTICLE 4 – MOTEUR, CARBURANT ET CARTOGRAPHIE

4.1 - Désignation et définition

Le moteur et le turbo des véhicules admis sont ceux définis par Stellantis Motorsport et commercialisés par Racing Shop. Tout moteur et turbos utilisés pour participer à la **Stellantis Motorsport Rally 6 Cup Belux** doivent avoir été assemblés, puis plombés par Stellantis Motorsport au travers d'un de ses partenaires.

Aucune modification autre que celles définies dans les notices de montage n'est autorisée.

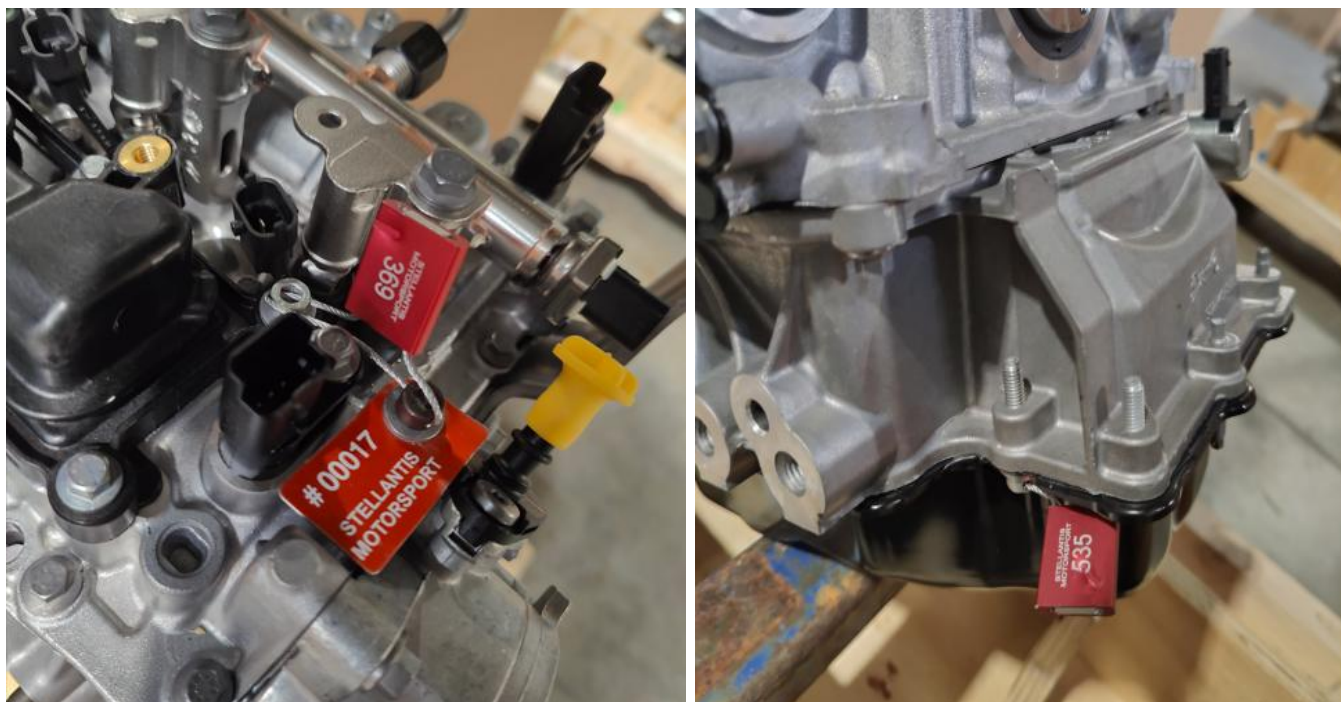
Le numéro d'identification du moteur sera renseigné dans la fiche de spécification (spec-sheet) et enregistré comme associé au numéro de course du concurrent pour l'épreuve en cours de la **Stellantis Motorsport Rally 6 Cup Belux**, depuis les vérifications techniques préliminaires jusqu'aux vérifications techniques finales.

Son remplacement ne pourra être opéré qu'en cas de défaillance avérée et après accord du commissaire technique.

4.2 - Plombage du moteur

4.2.1 Identification

Tout moteur utilisé pour participer à la **Stellantis Motorsport Rally 6 Cup Belux** doit présenter des plombs au niveau du couvre-culasse et du carter d'huile tels que définis par Stellantis Motorsport et illustrés ci-dessous :



Les numéros de plombs sont ceux associés aux numéros de série du moteur présent sur la plaque d'identification, le bloc moteur ainsi que la culasse tels que renseignés par Stellantis Motorsport.

La présence et la parfaite lisibilité des numéros de série et des scellés/plombs sont de la responsabilité du concurrent.

4.3 - Plombage du turbo

4.3.1 Identification

Tout turbo utilisé pour participer à la **Stellantis Motorsport Rally 6 Cup Belux** doit présenter un plomb au niveau du carter tel que défini par Stellantis Motorsport et illustré ci-dessous :



Le numéro de plomb est celui associé au numéro de série du turbo tel que renseigné par le partenaire de Stellantis Motorsport à la suite de l'assemblage ou de la révision de celui-ci.

La présence et la lisibilité du numéros de série et des scellés/plombs sont de la responsabilité du concurrent.

4.3.2 Remplacement

Tout remplacement de turbo ne pourra se faire qu'après accord du commissaire technique. Seule l'utilisation du turbo déclaré en secours dans la fiche de spécification et présenté au commissaire technique lors des vérifications techniques préliminaires est autorisée.

Il est possible d'assigner un turbo de secours pour plusieurs concurrents.

4.4 – Scellés

Un commissaire technique est libre d'apposer un/des scellé(s) sur toute(s) pièce(s) mécanique ou électronique.

En cas d'intervention qui nécessiterait la suppression d'un ou plusieurs scellés, une demande doit être faite au commissaire technique ou au responsable technique Stellantis Motorsport afin qu'il supervise l'opération et appose un nouveau scellé.

Tout plomb et/ou scellé(s) déposé sans autorisation du commissaire technique en charge de la **Stellantis Motorsport Rally 6 Cup Belux** sera considéré comme une non-conformité technique et sanctionnée par l'exclusion du concurrent de l'épreuve en cours.

4.5 – Conformité

Les plombs ou scellés ne sont pas une condition suffisante de conformité du moteur ou de son turbo. Ainsi, dans le cadre des contrôles de conformité, il pourra être procédé au contrôle des performances du moteur et/ou turbo ainsi qu'au démontage de ceux-ci.

Note :

- Un plombage FIA ne fait pas foi lors des événements de la **Stellantis Motorsport Rally 6 Cup Belux**
- Le plombage Stellantis Motorsport ne fait pas foi lors des événements FIA.

4.6 - Maintenance

Toute opération de maintenance d'un moteur ne saurait justifier la suppression d'un des 3x scellés obligatoires (Carter d'huile, couvre culasse, carter turbo) que ce soit dans le cadre de la course ou en dehors.

Si, dans le cadre de la course, une intervention mécanique nécessitait le besoin de remplacer un scellé ou plomb, celui-ci ne pourra se faire qu'avec l'autorisation d'un commissaire technique.

Toute suppression d'un scellé ou plomb dans le cadre d'une course sans l'autorisation ni la présence d'un commissaire technique ou, à défaut, au responsable technique Stellantis Motorsport, sera sanctionnée par l'exclusion du concurrent de l'épreuve de la **Stellantis Motorsport Rally 6 Cup Belux** en cours.

4.7 - Carburant

L'utilisation du supercarburant sans plomb 98 provenant du ravitaillement officiel repris dans le road-book de l'organisateur de chaque épreuve est obligatoire. Toute utilisation d'un autre carburant, même mélangé, ou d'additif est interdite.

Le concurrent doit prendre toute disposition afin qu'il soit possible à tout moment d'une épreuve de prélever dans le réservoir du véhicule un volume minimal de 3 litres de carburant nécessaire pour l'analyse.

Le prélèvement et l'analyse seront réalisés selon la procédure définie dans les prescriptions générales de la fédération nationale du pays où se déroule l'épreuve.

4.8 - Cartographie

Seule la cartographie spécifiée dans la fiche de spécification et définie par Stellantis Motorsport pour le carburant E5 est autorisée.

4.9 – Calculateur et Acquisition de données

4.9.1 Calculateur

Seul le calculateur SRG 141 Magneti Marelli défini et homologué par Stellantis Motorsport et commercialisé par Racing shop est autorisé. Il doit demeurer à son emplacement d'origine tel que décrit dans la notice de montage.

Le numéro de série du calculateur sera renseigné dans la fiche de spécification (spec-sheet) et enregistré comme associé au numéro de course du concurrent pour l'épreuve en cours de la **Stellantis Motorsport Rally 6 Cup Belux**, depuis les vérifications techniques préliminaires jusqu'aux vérifications techniques finales.

Son remplacement ne pourra être opéré qu'en cas de défaillance avérée et après accord du commissaire technique ou, à défaut, au responsable technique Stellantis Motorsport et seulement en présence de l'un d'eux.

4.9.2 Acquisition de données

Les commissaires techniques doivent pouvoir se connecter à ces calculateurs à tout moment de l'épreuve, et pouvoir exploiter les données enregistrées lors des contrôles de conformités techniques. Il est par conséquent de

la responsabilité du concurrent de s'assurer du bon état de la prise de connexion du réseau Ethernet et du faisceau électrique.

Tout effacement des acquisitions de données est interdit durant une manche de la **Stellantis Motorsport Rally 6 Cup Belux**, depuis les vérifications techniques préliminaires jusqu'aux vérifications techniques finales.

ARTICLE 5 - LUBRIFIANTS

L'utilisation des lubrifiants suivants est obligatoire :

- Fluide moteur : Total Quartz Ineo First 0W30-SP98, référence PS97727C10
- L'huile de boîte de vitesse HBVFE2 75W90, référence 1618078480

Le liquide de frein et le liquide de refroidissement sont libres.

ARTICLE 6 - TRANSMISSION

Seul le couple final cylindrique et les rapports homologués sont autorisés.

ARTICLE 7 – ELECTRICITE

Tous les équipements électriques (boîtier de puissance, faisceaux électriques, calculateur, capteurs, actionneurs...) doivent être présents, opérationnels et en parfait état de fonctionnement à tout moment d'une épreuve.

ARTICLE 8 – CHASSIS ET TRAINS ROULANTS

8.1 Suspension

8.1.1 Ressorts

Seuls les ressorts définis et homologués par Stellantis Motorsport pour la version Rallye sont autorisés, conformément à la fiche de spécification en vigueur.

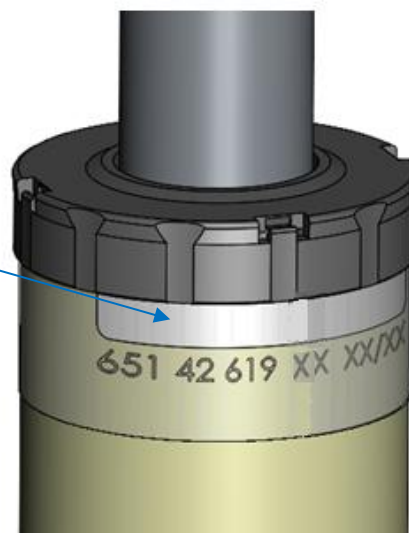
Aucune modification interne ou externe n'est autorisée.
L'application de peinture sur les ressorts est interdite.

8.1.2 Amortisseurs

Seuls les amortisseurs définis et homologués par Stellantis Motorsport pour la version rallye sont autorisés, conformément à la fiche de spécification en vigueur. Aucune modification interne ou externe n'est donc autorisée.

Chaque amortisseur est équipé d'un scellé de sécurité positionnée entre le tube principal et le bouchon supérieur comme illustré ci-dessous afin qu'il soit possible à tout moment d'une épreuve de vérifier la conformité de l'amortisseur.

Scellé de sécurité:



La présence et l'état des scellés sont de la responsabilité du concurrent.

Un scellé n'est pas une condition suffisante de conformité de l'amortisseur. Ainsi, dans le cadre des contrôles de conformité de la **Stellantis Motorsport Rally 6 Cup Belux**, il pourra être procédé au prélèvement et contrôle des performances de ceux-ci.

Aucune opération de maintenance d'un amortisseur ne saurait justifier la suppression du scellé de sécurité obligatoire.

Seul Stellantis Motorsport, au travers d'un de ses partenaires désignés, est habilité à déposer le scellé de sécurité des amortisseurs dans le cadre de la réparation ou de la révision de ceux-ci.

8.2 Anti-roulis

Seuls les dispositifs anti-roulis avant et arrières définis par Stellantis Motorsport et commercialisées par Racing Shop sont autorisés, sans aucune modification interne ou externe, conformément à la fiche de spécification en vigueur.

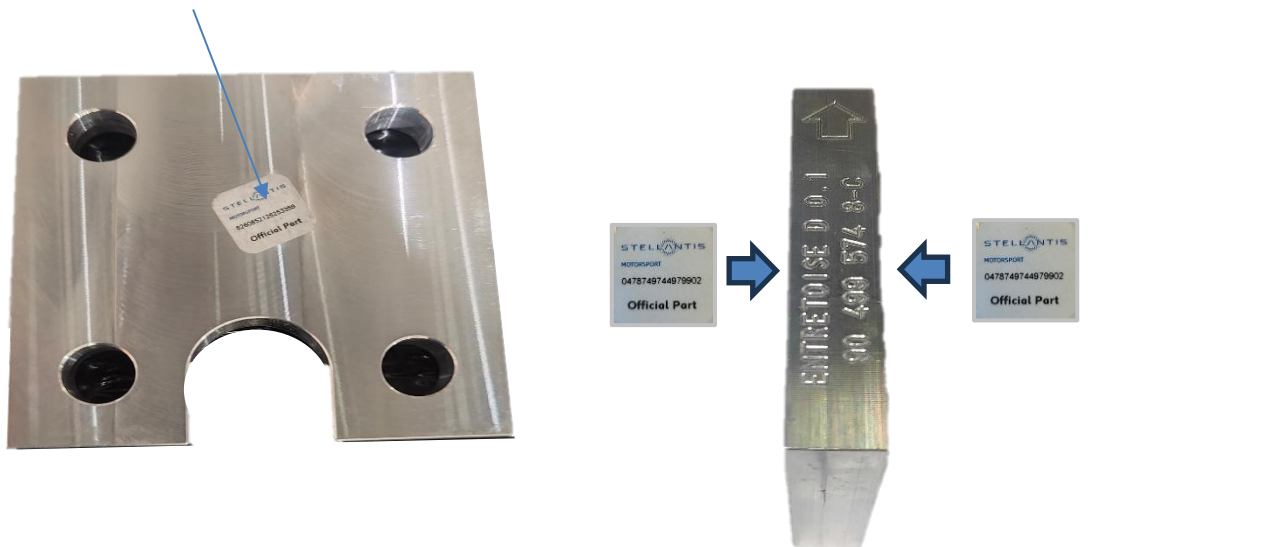
8.3 Géométrie

Toute modification de la coque, de pièces composants les trains roulants ou l'ajout de cales ayant pour but de modifier, la largeur de voie, le carrossage ou le parallélisme est interdit.

Seul le réglage du parallélisme avant est autorisé.

Les cales de voies de train arrière doivent être pourvues des scellés de sécurité sur les deux faces comme illustrée ci-dessous :

Scellé de sécurité:



La présence et l'état des scellés sont de la responsabilité du concurrent.

8.4 Freinage

Seules les plaquettes de frein définies par Stellantis Motorsport pour les voitures du groupe Stellantis RC6, référencées dans les nomenclatures Stellantis Motorsport et figurant dans la fiche de spécification (spec-sheet) sont autorisées.



ARTICLE 9 – ROUES ET PNEUMATIQUES

9.1. Généralités

Toute modification de l'état de surface et/ou de la structure du pneumatique par traitement de chimique, ou action mécanique est interdit.

L'utilisation de couverture chauffante, ou de tout autre action visant à modifier la température du pneumatique comparativement à la température ambiante est interdite.

Le gonflage des pneumatiques ne peut être fait qu'avec de l'air.

9.2 Roues

Seules les jantes tôles de 7.0" x 17" blanches (ref : 904976328B) définies par Stellantis Motorsport et commercialisées par Racing Shop pour les voitures du groupe Stellantis RC6 sont autorisées.

L'utilisation des valves instrumentées est interdite.

La peinture des jantes est interdite.

9.3 Pneumatiques

L'utilisation du pneumatique MICHELIN Pilot Sport 5 aux dimensions 205-45/ZR17 – 88Y est obligatoire

Le nombre maximum de pneumatiques enregistrés, roue(s) de secours incluse(s) est : 8.

ARTICLE 10 - POIDS

10.1 Poids minimum

Le poids minimum des véhicules admis est de **1050kg**.

Ce poids est le poids minimum à tout moment d'une épreuve :

- Sans pilote ni copilote
- Sans leurs équipements (casques et Hans, dispositif d'hydratation)
- Réservoir d'essence vide
- Réservoir de lave-glace vide
- Avec une seule roue de secours
- Avec l'outillage et les pièces de rechange embarquées, seulement si elles sont solidement fixées et en arrière des sièges pilote et copilote.

Le poids minimum avec l'équipage à bord et son équipement, est de **1210 kg**.

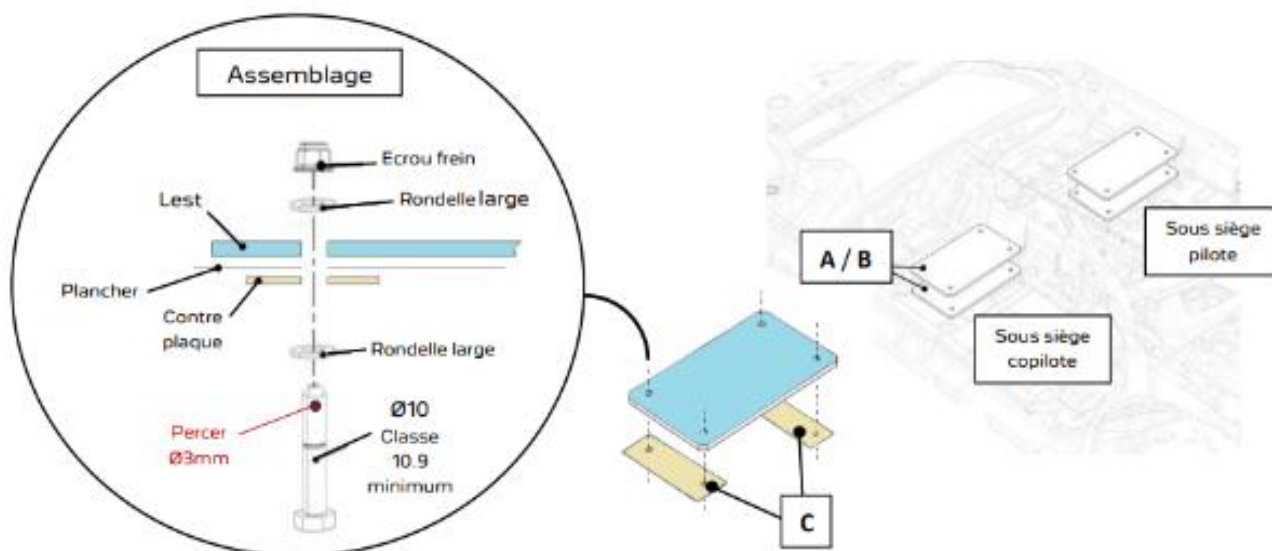
À tout moment de l'épreuve, le concurrent doit respecter ces 2 poids

10.2 Lest

Il est permis d'ajuster le poids du véhicule uniquement à l'aide des lests définis par Stellantis Motorsport et vendus par Racing Shop :

Référence	Qté	Désignation
904654688A	1	PLAQUE LEST 5 KG
904654708A	1	PLAQUE DE LEST 2.5KG

Les lests doivent être placés à l'intérieur de l'habitacle, sur le plancher et sous les sièges. Leur fixation doit être réalisée à l'aide de 4x vis M10 de qualité 10.9 minimums associés à des rondelles et des écrous freinés.



Le concurrent doit informer le commissaire technique de la présence de lest lors des vérifications techniques préliminaires.

Il est de la responsabilité du concurrent de s'assurer que **les vis de fixations sont pré-percées avec un trou de 3mm de diamètre** afin qu'il soit possible pour le commissaire technique d'apposer le scellé.

ARTICLE 11 - EQUIPEMENTS

11.1 Équipement intérieur

11.1.1 Volant

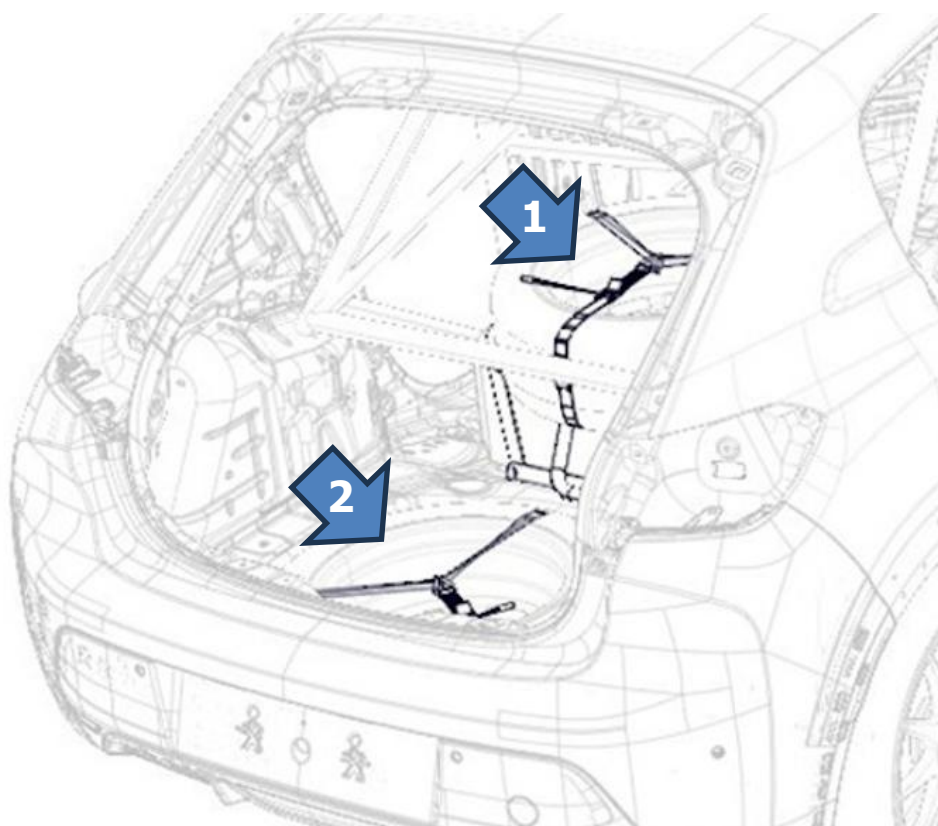
L'utilisation d'un volant Sparco est obligatoire. Les modèles en matériaux composites de type carbon ou kevlar sont interdit.

11.1.2 Position roue de secours

La roue de secours doit être positionnée dans l'habitacle en arrière des sièges pilote et copilote, sa position est libre dès lors qu'elle respecte la position 1 ou 2 comme illustrée ci-dessous.

En position 1, elle est positionnée à plat sur un support boulonné à la caisse et sanglée sur celui-ci.

En position 2 : elle est positionnée à plat et sanglée.



Dans le cas de l'utilisation d'une seconde roue de secours, la superposition de roues est interdite. Il est obligatoire d'utiliser les positions 1 et 2.

Dans le cas de l'utilisation de la position 1 il est recommandé d'utiliser le support défini par Stellantis Motorsport.

11.2 Équipement extérieur

La présence des protections sous caisses et des skis avant et arrière défini par Stellantis Motorsport est obligatoire.

11.3 Équipements de sécurité

Les équipements de sécurité suivants sont obligatoires :

- Baquets :
 - Sparco Circuit I ou 2
 - Sparco Matrix avec ses équerres homologuées.
 - Ou
 - Tout autre baquet de la gamme Sparco à l'exception de modèles carbone ou Kevlar.
- Harnais Sparco 6 points commercialisé dans les kits Rally6 des véhicules admis.
- Coupes harnais commercialisés dans les kits Rally6 des véhicules admis.
- Extincteur automatique, commercialisé dans les kits Rally6 des véhicules admis.
- Extincteur manuel 2 kg, commercialisé dans les kits Rally6 des véhicules admis.

11.4 Système d'extinction automatique embarqué

11.4.1 Extincteur Manuel

La présence de l'extincteur manuel tel que défini dans le kit des véhicules admis est obligatoire, il est de la responsabilité du concurrent de s'assurer que celui-ci est en parfait état de fonctionnement, parfaitement maintenu et facilement accessible par l'équipage.

11.4.2 Dispositif d'extinction automatique

Seul le dispositif d'extinction automatique homologué FIA défini par Stellantis Motorsport et commercialisé par Racing shop pour les véhicules admis est autorisé. Le circuit d'extincteur devra respecter les instructions figurant dans le manuel du fabricant et être adapté au carburant utilisé.

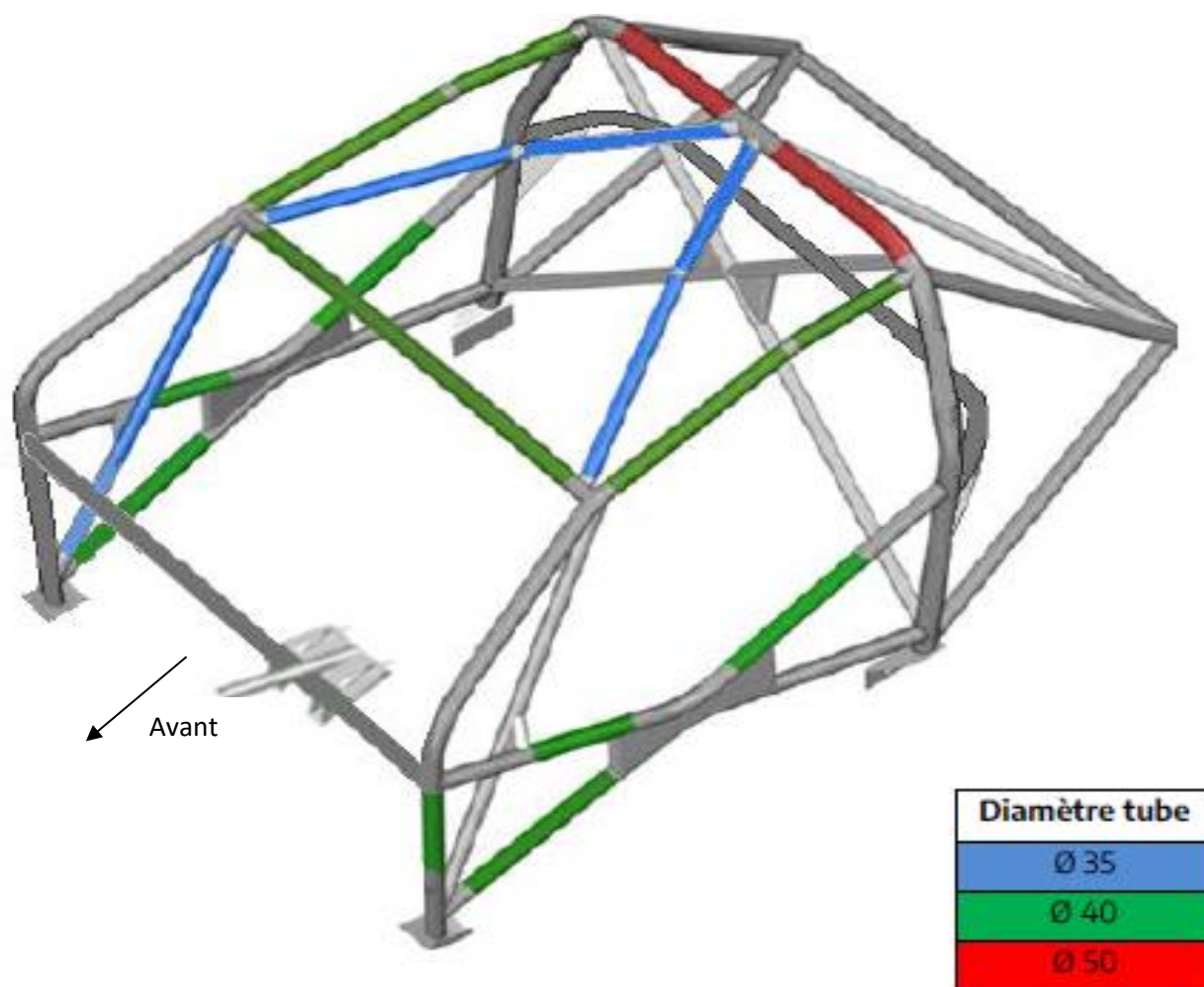
Les canalisations du circuit d'extinction automatique doivent obligatoirement être fixées à l'aide de colliers métalliques. L'utilisation de colliers plastiques de type « rilsan » est interdite.

La fixation des buses du système doit obligatoirement être réalisée à l'aide des équerres de fixation référence 904467318B et 904467308B ou équivalentes.

Il est de la responsabilité du concurrent de s'assurer que les deux circuits sont en parfait état de fonctionnement, pressurisés et que le dispositif de mise en marche est facilement accessible par l'équipage en condition de roulage, harnais serrés.

11.5 Protection des tubes d'arceau

Dans le cadre des coupes **Stellantis Motorsport Rally 6 Cup Belux**, la mise en place des mousses de protection d'arceau, conformément au schéma d'implantation ci-dessous est obligatoire.



Chaque garniture doit être fixée de telle façon qu'elle ne soit pas mobile par rapport au tube. Pour ce faire, les références suivantes sont disponibles à la Boutique Stellantis Motorsport :

- | | |
|------------------------------|----------------------|
| - Mousse FIA pour arceau D35 | référence 904613428A |
| - Mousse FIA pour arceau D40 | référence 219001-40 |
| - Mousse FIA pour arceau D50 | référence 219001-50 |

11.6 Feux additionnels

Seuls les deux modèles de rampe de phare(s) définis par Stellantis Motorsport, commercialisées par Racing shop et spécifiés dans la fiche de spécification sont autorisés.

Les feux de virages ainsi que leurs supports sont libres.

ANNEXES

(Pour illustration uniquement)

		RALLY 6 CUP BELUX		2026 A	
Course:			Surface: ASPHALTE		
CONFIGURATION VOITURE					
N° Coque:		N° Moteur:		N° BV:	
N° de Plombs MOTEUR:		N°		N° de Plomb TURBO:	
Sup:		Inf:		N° de plomb Turbo secours:	
CONFIGURATION VOITURE / PIECES HOMOLOGUEES					
#	Catégorie	Description	Référence	Obligatoire	Pas Autorisé
A00	Coque Arceautée	Coque Arceautée	904971498_ 904992998	Au choix	
A10	Moteur assemblé	Moteur assemblé Total Quartz Ineo First 0W30-SP98	904970358A PS97727C10		
A12	Attelage Mobile	Volant moteur	9846803480		
A23	Injection	Injecteurs	9824481980		
A26	Admission d'Air	Filtre à Air	904973318A		
A31	Alternateur	Alternateur	9824742880		
A33	Alumage	Bougies	9833964280		
A36	Calculateur	Cartographie	dernière MAJ Officielle		
C11	Embrayage	Kit d'embrayage	1623846280		
C232	Boite de Vitesse	Boite/pont Couple final 15/76	904996148A 15 x 76		
C71	Transmission	Transmission D Transmission G	9824359680 9824878280		
D11	Support GMP	Support Moteur D renforcé Support Moteur G renforcé Biellette anti-couple renforcée	904977128B 904977138B 904977148B		
E12	Moyeu AV	Pivot fusée AVG Pivot fusée AVD	9826878080 9826877980		
	Triangle AV	Triangle AVG Triangle AVD	9854739680 9854739280		
E14	Suspension AV	Amortisseurs AV Valving de référence - ASPHALTE	904990908_ KW-Stellantis		
E15	Anti-roulis AV	Barre antiroulis AV- Ø22	9830908880		
E21	Traverse AR	Traverse de suspension AR Entretoise ARD Entretoise ARG	905003928A 904995748_ 904995758_		
E25	Suspension AR	Amortisseurs AR Valving de référence - ASPHALTE	904990928_ KW-Stellantis		
E31	Roues	Jante tôle 17X7 - ET42 (Blanche) Michelin PS5 205-45/ZR17-88Y	904976328B 904974448A		

#	Catégorie	Description	Référence	Obligatoire	Pas Autorisé
F11 F21	Frein AV	Etrier de frein AVD	1681371480		
		Etrier de frein AVG	1681371380		
		Disque ventilé Ø302 x 26	9809266280		
		Plaquettes de frein AV TM C-198	904976548A		
F11 F41	Freins AR	Etrier de frein ARD	1664736880		
		Etrier de frein ARG	1664736980		
		Disques AR Ø249 x 10	1643574180		
		Plaquettes de frein AR	1681449980		
F63	Circuit de frein	Maitre cylindre Ø23,8	1643581380		
K90	Lests	Plaque de lest 5 KG	904654688A	Au choix	
		Plaque de lest 2.5KG	904654708A		
R5A	Rétroviseurs	Rétroviseurs latéraux	Tous modèles de série - 208	Au choix	
T5B	Repose pied	Repose pied copilote	904624658C		
Y1B	Assises	Sparco circuit I ou II	008019RNR	Au choix	
		Sparco Matrix avec équerres homologuées	904934428A		
Z1A	Batterie	Batterie Odyssey	3Z1C23836A		
Z2C	Rampe de phare	Rampe de phares Xénon STELLANTIS	-	Au choix	
		Rampe de phare LED STELLANTIS	904919468A		

N° de Course		Nom du concurrent ou de son représentant	
Date		Signature	

CONTACTS

PROMOTEUR

Pole Position

Jean-François Elst

Tel : + 352 661 88 69 26

E-mail : jfe@poleposition.lu

COORDINATEUR

Davie Meert

Tel : + 32 (0) 475 82 82 68

E-mail : info@stellantisrallycup.com

RACB

Royal Automobile Club de Belgique

Johnny Borret

Tel. : + 32 (0)2 287 09 11

www.racb.com

FIA

Fédération Internationale
de l'Automobile

Tel : + 41 22 544 44 00

www.fia.com

SUPPORT TECHNIQUE

Cyrille Michel

Tél. : +33 (0)6 71 25 33 75

Email : cyrille.michel@stellantis.com

Racing Shop BELUX

Vente pièces détachées

Tel. : + 32 (0)87 53 90 12

Email : ag@dgsport.eu

Règlements & Documents techniques disponibles sur la bibliothèque multimédia :

<https://docs.stellantis-motorsport.com/fr>